

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE LUNDI 27 JANVIER 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
Procuration : 0
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : Néant

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

7.2 - OBJET : ACQUISITION D'UN CAMION ET D'UNE SALEUSE POUR LE SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN

Monsieur le maire expose au conseil qu'une commune lozérienne met en vente un camion de marque Renault de 1988, il s'agit un 4x4 tribenne avec un jeu de 4 pneus « clou ». Son immatriculation est BE-296-WY et son numéro de série est VF6JP2A1400019549. Cette collectivité met également en vente une saleuse de marque Arvel de 2010, il s'agit d'une saleuse autonome Giletta, dont le numéro de série est KA071KG01R de 2010.

Le prix de vente total est de 3 600.00 € TTC (pas d'assujettissement à la TVA) répartie comme suit :

- le camion Renault : 3 000.00 € TTC ;
- la saleuse : 600.00 € TTC.

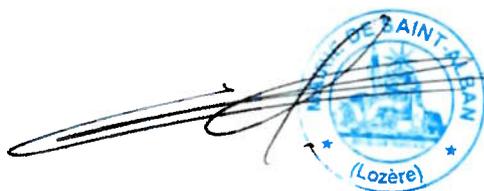
Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition du camion Renault au prix de 3 000.00 € TTC et de la saleuse Giletta au prix de 600.00 € TTC.



Le Maire,

Samuel SOULIER